



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

LETTRE AUX ÉLUS – COVID 19

NUMÉRO 2

**NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LA MISE À L'ISOLEMENT**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DENIS BRUEL, DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉFET
COMITÉ DE RÉDACTION : OLIVIER HEINEN ; BRUNO CIRY ; THOMAS BARREIRA
CONCEPTION : THOMAS BARREIRA

PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE «TESTER, ALERTE, PROTÉGER» :

La stratégie de lutte contre le Covid-19 repose sur le triptyque «**tester, alerter, protéger**». «Tester» le plus largement et le plus en amont possible la population, «alerter» en cas de contamination avérée notamment pour détecter des foyers de contamination (clusters), et «protéger» par l'isolement des cas positifs et des cas contacts à risque pour limiter la diffusion du virus.

Une nouvelle organisation est entrée en vigueur mi-janvier et s'articule désormais autour de trois volets :

1. le déclenchement par la CPAM d'une visite à domicile d'un infirmier pour les cas positifs,
2. le déploiement des médiateurs lutte anti-covid (LAC) par l'ARS,
3. le renforcement de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) par la préfecture.

1. Un patient ayant été testé positif au Covid-19 recevra un appel de la cellule tracing de la CPAM afin de remonter les chaînes de contamination et de s'assurer avec lui de la possibilité de s'isoler. Il lui sera alors proposé une visite à domicile par un infirmier chargé de le conseiller et d'évaluer un besoin d'appui à cet isolement. L'infirmier peut décider d'appeler la CTAI en compagnie de la personne pour faire une demande d'aide.

Si la personne refuse la visite d'un infirmier mais souhaite néanmoins une assistance, ses coordonnées seront transmises à la CTAI qui la recontactera rapidement.

2. Les missions des équipes de médiateurs LAC, recrutés par l'ARS, sont de :

- procéder à des campagnes de tests collectives dans des centres ou des structures identifiées ou chez des particuliers signalés par la CPAM,
- délivrer des messages de sensibilisation individuelle sur les mesures de prévention, et faire la promotion des gestes barrières,
- indiquer la conduite à tenir en fonction du résultat des tests,
- informer sur l'accompagnement sanitaire et social dont les personnes peuvent bénéficier,
- contribuer à la réalisation d'enquêtes sanitaires de contact tracing.

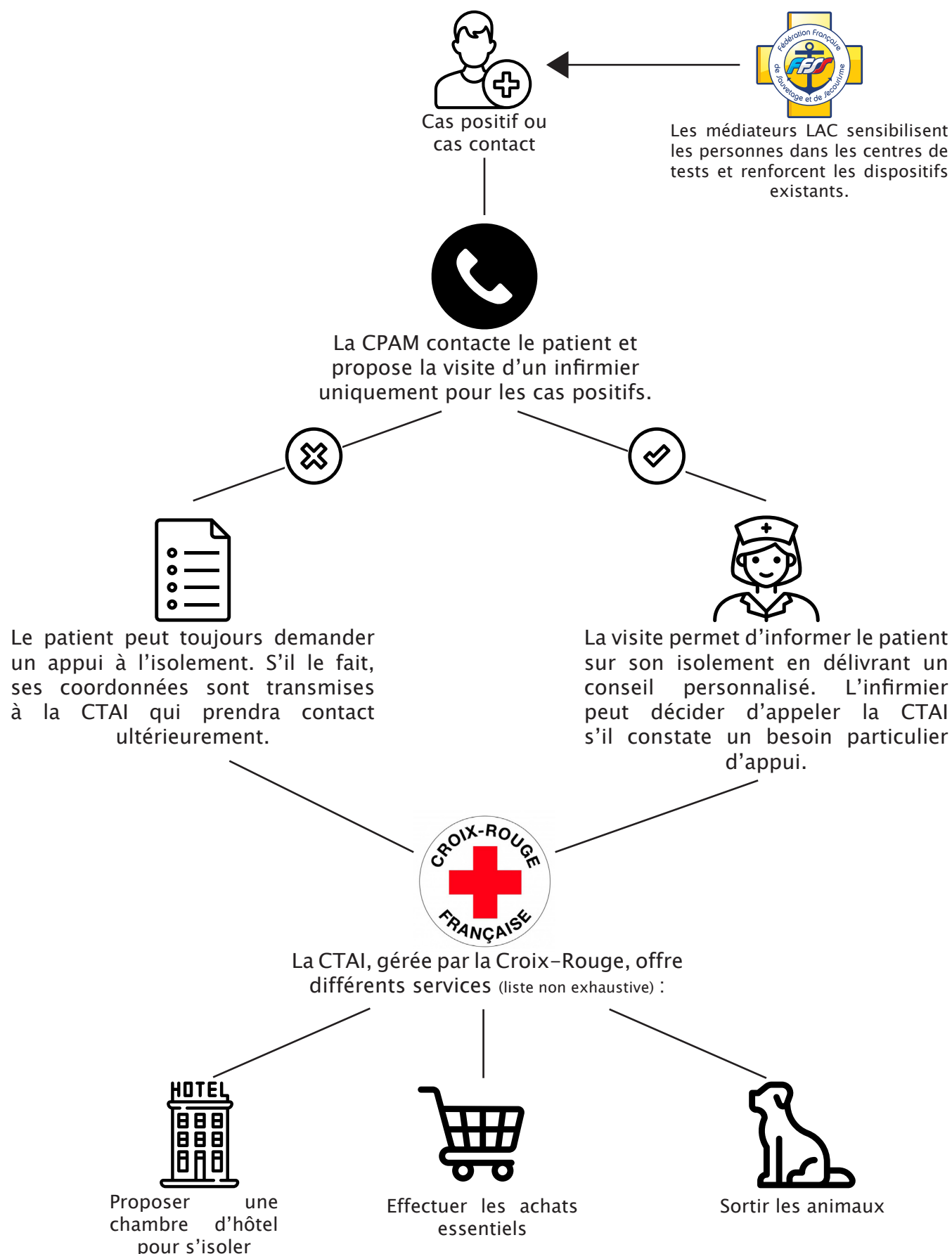
Une première équipe est déjà constituée et formée au sein des membres de la FFSS (fédération française de sauvetage et de secourisme). Nous invitons les lieux sensibles (collectivités, grandes entreprises, foyers de logement...) à désigner des médiateurs LAC et à se rapprocher de l'ARS pour leur formation.

3. La CTAI 38 a désormais un rôle plus complet :

- proposer un isolement dans un hôtel partenaire, le transport pouvant être assuré de la résidence vers le lieu d'isolement si nécessaire,
- proposer des services à domicile (courses, aide aux démarches administratives...).

De façon générale, elle assure l'accompagnement social facilitant l'isolement. A cette fin, la Préfecture de l'Isère a mandaté la Croix-Rouge française qui assurera la réponse téléphonique et mobilisera les services adaptés aux besoins de la personne. Pour se faire, elle s'appuiera sur les dispositifs sociaux déjà existants (CCAS, aide à domicile, assistante sociale). Dans certains cas les équipiers de la Croix-Rouge pourront eux-mêmes intervenir. Ces services peuvent également être proposés aux cas contacts.

PARCOURS D'UN PATIENT DANS LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT



LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS :

En conclusion de cette lettre, nous invitons les collectivités à veiller aux points suivants :

1. sensibiliser des services sociaux placés sous leur autorité (CCAS, assistantes sociales, services à domicile) ;
2. solliciter si besoin l'ARS pour déclencher l'intervention de médiateurs LAC ;
3. désigner des médiateurs LAC au sein de leurs structures, et inciter les lieux sensibles (grandes entreprises, foyers d'hébergement...) à faire de même.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée